

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens et des finances*

**Arrêté du 10 mars 2017 portant dissolution de la brigade territoriale de Nantes et modification corrélatrice des circonscriptions des brigades territoriales de Couëron, de Sainte-Luce-sur-Loire et de Sautron (Loire-Atlantique)**

NOR : INTJ1707270A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Nantes (Loire-Atlantique) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Couëron, de Sainte-Luce-sur-Loire et de Sautron sont modifiées, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Couëron, de Sainte-Luce-sur-Loire et de Sautron exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,  
directeur des soutiens et des finances,*  
L. TAVEL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Nantes</b>	<b>Nantes Orvault Saint-Herblain</b>	<b>(Dissolution)</b>
Sainte-Luce-sur-Loire	Sainte-Luce-sur-Loire Thouaré-sur-Loire	<b>Nantes</b> Sainte-Luce-sur-Loire Thouaré-sur-Loire
Couëron	Couëron Indre	Couëron Indre <b>Saint-Herblain</b>
Sautron	Sautron Vigneux-de-Bretagne	<b>Orvault</b> Sautron Vigneux-de-Bretagne